

A remplir par l'administration

N° de tâche :
N° de dossier :
Gestionnaire :

REQUÊTE : PANNEAUX MOBILES

Cette demande doit être envoyée par envoi postal ou courriel (guichet.sep@ville-ge.ch) à l'adresse suivante :

Service de l'espace public
Boulevard Helvétique 29 - Case postale 3737
1211 Genève 3

Le soussigné/la soussignée sollicite l'autorisation d'installer un panneau mobile, qu'il se situe sur le domaine public ou privé, perceptible du domaine public.

COORDONNÉES DU REQUÉRANT

Société :

Personne physique (Nom et prénom) :

Adresse du siège :

Adresse privée :

Code postal / Lieu :

Code postal / Lieu :

Téléphone :

Adresse électronique :

COMMERCE

Coordonnées du commerce où sera installé le panneau mobile

Nom du commerce, de l'entreprise :

Genre de commerce :

Adresse :

Code postal / Lieu :

Téléphone professionnel :

Fax :

Téléphone mobile :

MOTIFS DE LA DEMANDE

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nouveau panneau mobile | <input type="checkbox"/> Ajout |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement (sans modification) | <input type="checkbox"/> Suppression / renonce |
| <input type="checkbox"/> Modification | <input type="checkbox"/> Autres (préciser) |

PANNEAU MOBILE

Le(s) soussigné(s)/la (les) soussignée(s) requiert(ent) l'autorisation d'installer un panneau mobile selon ce qui suit :

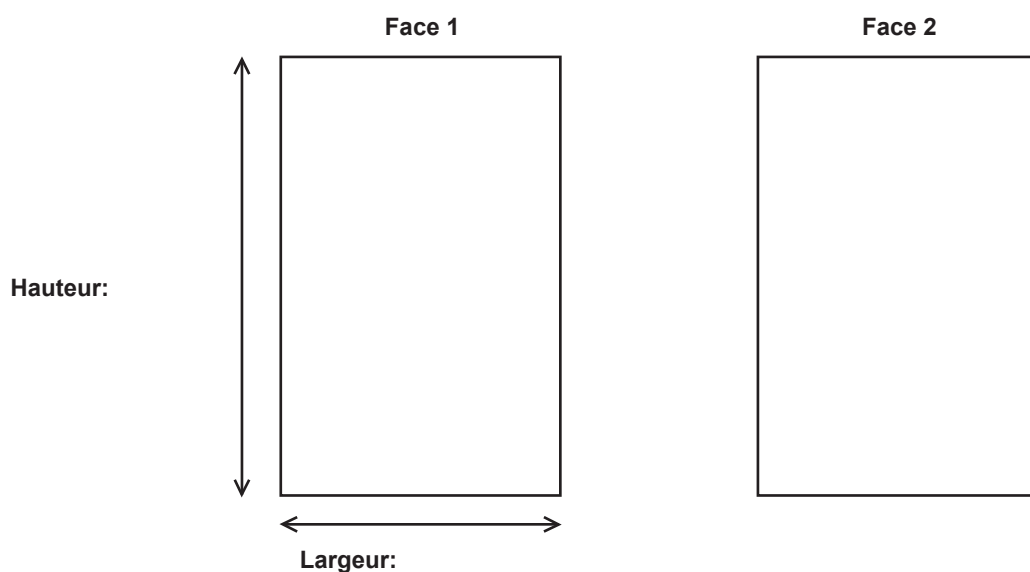
Période d'installation

Du _____ au _____ soit _____ mois.

Descriptif du panneau mobile

Veuillez indiquer ci-après:

- le contenu (*texte, logo, dessin, etc.*)
- les dimensions du panneau mobile



- Surface totale (*1m² au maximum*) :

NB: Si plusieurs panneaux, prière de réimprimer cette page

LE PANNEAU MOBILE N'EST ADMIS QU'À TITRE D'ENSEIGNE SANS AUCUNE PUBLICITE NI PRIX

(exception: plats du jour des restaurants avec prix, mais sans aucune publicité)

Pour les cafés-restaurants **avec terrasse**, les panneaux mobiles (et porte-menu) doivent se situer à **l'intérieur du périmètre de la terrasse** durant la période où celle-ci est autorisée.

D'un maximum de 1m² par face, le panneau mobile doit être placé **contre la façade** du commerce ou de l'immeuble et enlevé à la fermeture du commerce ou de l'établissement.

**Toute requête non conforme ou insuffisamment documentée
sera déclarée irrecevable et retournée au (à la) requérant(e)**

Genève, le _____

Timbre et signature du requérant